



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec appuie le projet de loi mettant fin à la clause de la dernière chance

Sainte-Julie, le 20 avril 2010 – L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) appuie le projet de loi mettant fin à la clause de la dernière chance, déposé aujourd'hui par l'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

« Nous croyons que le projet déposé aujourd'hui par le ministre Nicholson contribuera à renforcer le système de justice pénale canadien et nos membres estiment que l'initiative fédérale s'inscrit parfaitement dans la volonté, maintes fois exprimée par le gouvernement Harper, d'améliorer l'efficacité de nos outils de répression à la criminalité », a déclaré le président de l'APPQ, M. Jean-Guy Dagenais.

Rappelons qu'essentiellement le projet de loi déposé aujourd'hui a pour principal objectif d'abolir la possibilité de demander une libération conditionnelle anticipée des meurtriers, en vertu du régime mieux connu sous le nom de la « clause de la dernière chance ».

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est le plus important syndicat de policiers au Québec, elle compte près de 5 400 membres.

-30-

Renseignements : Laurent Arel - 514 823-8474

Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec